

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013**

Date de convocation : 25 septembre 2013

Date d'affichage : 25 septembre 2013

Membres en exercice : 17

Présents : Mme SCHMITT Mireille, Maire, Mme BOCS Chantal, M. CARRETTE Guy, M. CHAMPEIMONT Raphaël, M. DACHEUX Gérard, M. GRILO Carlos, Mme KOEHLIN CAMBER Martine, M. JOBERT Thierry, M. LEMARCHAL Bruno, M. LILLE Benoît, M. MATHEY Jean Luc, Mme MOREL Jocelyne, M. NGO-TICH Phuoc.

Absent(s) : Mme BULETE Christine, M. CATHY Gérard, M. CRESPI Francisco, M. MATHIEU Jean Michel,

**Nombre de votants : 13**

Secrétaire : A été nommé secrétaire : M. CHAMPEIMONT Raphaël

L'an deux mille treize, le 30 septembre à 19:04, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SCHMITT Mireille, Maire.

Approbation du procès-verbal du 24 juin 2013, pas de lecture : **VOTE : 13 voix POUR** signatures.

Approbation de l'ordre du jour modifié : **VOTE : 13 voix POUR**

- retrait de la délibération « demande de renouvellement de la Convention d'objectif et de financement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement avec la Caisse d'Allocations Familiales ».

**Délibération n°13-057** Sur proposition de Mme Martine KOEHLIN CAMBER, Maire-adjointe déléguée à l'urbanisme, le conseil municipal, par **13 voix POUR**, approuve la Signature de l'avenant n°2 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

Mme KOEHLIN explique que la commune ne peut pas porter financièrement les acquisitions foncières. L'avenant n°2 prolonge la convention d'un an.

**Délibération n°13-058** Sur proposition de Mme Martine KOEHLIN CAMBER, Maire-adjointe déléguée à l'urbanisme, le conseil municipal, par **13 voix POUR**, approuve la demande de consultation des extraits des registres de l'enregistrement pour les parcelles AH n°044, AH n°045, AH n°046, AH n°047, AH n°361 et AH n°362.

Mme KOEHLIN explique qu'il s'agit de la procédure concernant les biens vacants sans maître pour lesquels les taxes foncières sont impayées. La commune a mené une enquête de généalogie gratuite pour la commune.

M. LEMARCHAL demande où se situent ces parcelles.

Mme le Maire donne l'adresse du 15 rue des bleuets.

Mme KOEHLIN expose qu'il y aura à ce sujet une réunion de la CCID. La procédure va durer une année et ce ne sera donc pas cette municipalité qui verra le foncier intégré dans les biens communaux. Les 3 délibérations suivantes seront sur le même principe mais pour des propriétaires différents.

**Délibération n°13-059** Sur proposition Mme Martine KOEHLIN CAMBER, Maire-adjointe déléguée à l'urbanisme, le conseil municipal, par **13 voix POUR**, approuve la demande de consultation des extraits des registres de l'enregistrement pour les parcelles AB n°416 et AB n°449.

**Délibération n°13-060** Sur proposition de Mme Martine KOECHLIN CAMBER, Maire-adjointe déléguée à l'urbanisme, le conseil municipal, par **13 voix POUR**, approuve la demande de consultation des extraits des registres de l'enregistrement pour les parcelles AB n°415, AB n°447 et AE n°008.

**Délibération n°13-061** Sur proposition de Mme Martine KOECHLIN CAMBER, Maire-adjointe déléguée à l'urbanisme, le conseil municipal, par **13 voix POUR**, approuve la demande de consultation des extraits des registres de l'enregistrement pour la parcelle AE n°006.

**Délibération n°13-062** Sur proposition de Monsieur Jean-Luc MATHEY, Maire-adjoint délégué au cadre de vie, agenda 21 et patrimoine, le conseil municipal, par **12 voix POUR, 1 contre (M. CHAMPEIMONT)** approuve l'adhésion à la charte régionale de la biodiversité.

M. MATHEY explique que le Conseil Régional fixe des conditions à l'octroi de subventions et la signature de cette charte en est une.

M. CHAMPEIMONT expose qu'il votera contre car cela risque d'entraîner des dépenses supplémentaires et donc une restriction de nos libertés.

Mme le Maire explique qu'une campagne de travaux induits par le SDA va commencer et que des demandes des subventions ont été faites auprès des 3 financeurs (Conseil général, Conseil régional et Agence de l'eau) et que nous faisons tout pour avoir le maximum de subventions possibles.

M. CARRETTE demande où auront lieu ces travaux.

Mme le Maire répond qu'ils concernent principalement le quartier Paris Chevreuse, ces priorités ont été établies à la fin du schéma directeur d'assainissement.

Mme BOCS explique que cette action va dans le sens de la protection de l'environnement et que la commune se doit d'être exemplaire dans ce domaine.

**Délibération n°13-063** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **13 voix POUR**, approuve le remboursement des frais de déplacement des agents communaux.

Mme le Maire explique que cela concerne les frais de nuitée, de déplacement et de repas pris par les agents en formation hors CNFPT ou pour des réunions.

**Délibération n°13-064** Sur proposition de Mme Martine KOECHLIN CAMBER, Maire-adjointe déléguée à l'urbanisme, le conseil municipal, par **13 voix POUR**, approuve l'acquisition de la parcelle AB 79.

La demande d'acquisition avait été faite auprès de la personne qui n'était pas héritière. Il faut donc redélibérer.

M. LEMARCHAL demande combien cela va coûter.

Mme le Maire répond que les frais de succession sont évalués à 800€.

#### **Questions diverses :**

Le Maire précise que quatre **décisions du maire** ont été prises dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

- Une décision 2013-007 précise que le marché « Fournitures scolaires et fournitures pour les activités créatives » est attribué à l'entreprise CIPA MAJUSCULE dont le siège social est situé 5 Place des dix toises à CHATEAUFORT (78117). Le marché est conclu pour un montant de 40 000,00€ HT, soit 47 840,00€ TTC.
- Une décision 2013-008 précise que le marché « Prestations de prélèvements, d'analyses bactériologiques et de recherche légionnelle sur les équipements municipaux » est attribué à l'entreprise EUROFINs BIOSCENCES dont le siège social est situé 9 avenue de Laponie à COURTABOEUF (91978). Le marché est conclu pour un montant de 1 990,48€ HT, soit 2 380,61€ TTC.
- Une décision 2013-009 précise que le marché « Fourniture et pose de stores - Groupe scolaire

Pablo Neruda » est attribué à l'entreprise DIXI dont le siège social est situé 2 boulevard des Artisans à BAILLY ROMAINVILLIERS (77700). Le marché est conclu pour un montant de 6 249,90€ HT, soit 7 474,88€ TTC.

- Une décision 2013-010 précise que le marché « Fourniture et mise en place d'une plateforme de stockage » est attribué à l'entreprise MEGA MAINTENANCE dont le siège social est situé 14 rue Gambetta à LE MESNIL-LE-ROI (78600). Le marché est conclu pour un montant de 6 613,00€ HT, soit 7 909,15€ TTC.

M. Lemarchal souhaite aborder la question de l'entretien des trottoirs route Neuve et des véhicules stationnés.

Mme le Maire explique qu'elle est obligée de rappeler aux propriétaires qu'il faut nettoyer leur trottoir régulièrement et qu'ils ne le font que quand ils reçoivent un rappel à l'ordre.

Mme KOEHLIN explique que quand les services communaux nettoient à la place des riverains, ils sont absents à d'autres endroits de la commune. Si on fait intervenir une société qui élague et nettoie, la commune peut facturer les interventions aux propriétaires.

M. LEMARCHAL demande que des mesures plus coercitives soient prises.

M. LILLE demande à ce que des courriers automatiques soient envoyés.

Mme KOEHLIN énonce que si les propriétaires n'ont pas les moyens financiers pour payer le nettoyage, une aide peut être demandée.

Le conseil est clos à 19h40.

Parole donnée au public.

La séance est levée à 19h44.

Le compte rendu de la séance a été affiché le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013,

Le Maire,  
Mireille SCHMITT.